

## SAFP

### Service d'accompagnement dans les fonctions publiques

*Le SAFP est une mesure d'accompagnement des personnes reconnues travailleurs handicapés qui sont en contrat d'alternance, en Parcours Emploi Compétences (PEC) ou en service civique dans le secteur public.*

#### Le SAFP pour...

Sécuriser le parcours de la personne en situation de handicap durant le temps du contrat en collectivité. Un référent peut être amené pour cela à intervenir sur trois axes en fonction des besoins qui auront été identifiés.

##### L'axe emploi

Veiller à la bonne intégration et au bon maintien de la personne en situation de handicap sur son lieu de travail.

Plusieurs outils peuvent être utilisés et/ou créés en fonction des besoins identifiés : entretiens réguliers en entreprise, sensibilisation des équipes au handicap, aide à l'aménagement de la fiche de poste...

##### L'axe formation

S'assurer de la bonne mise en œuvre du parcours de formation, de l'intégration à l'obtention du titre.

Différents moyens peuvent être mobilisés : rédaction d'un plan de formation, mise en place de points d'étapes, soutien scolaire, mobilisation de partenaires...

##### Suivi social

Mobiliser les partenaires et les acteurs adéquats du territoire et/ou accompagner la personne à la résolution des difficultés (sociales, financières, logement...).

Le contenu est proposé à titre d'exemple et n'est pas exhaustif. Le référent SAFP peut recourir à divers moyens et/ou outils pour la sécurisation du parcours.



## Association pour L'Inclusion des personnes en situation de HANdicap et le Suivi de L'Emploi

### Modalités de mise en oeuvre du SAFP

Dans un objectif d'individualisation et de sécurisation des parcours, il est proposé au bénéficiaire et à la collectivité plusieurs modalités d'accompagnement.

Ils seront accompagnés d'un référent dédié durant l'intégralité du parcours.

Ce référent est spécialisé dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

- Phase 1  
Définir les besoins et organiser l'accompagnement.

- Phase 2  
3 modalités d'accompagnement selon les besoins.

#### Modalité 1

Accompagnement de  
4 heures par mois

#### Modalité 2

Accompagnement de  
8 heures par mois

#### Modalité 3

Accompagnement de  
12 heures par mois

Dispositif financé par le



### Le SAFP

Né d'une mesure du FIPHFP, il a pour objectif «de créer les conditions de réussite de l'insertion dans le milieu professionnel».

Il s'inscrit donc dans une volonté inclusive d'aide à l'insertion des personnes en situation de handicap dans les fonctions publiques.

